

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

C'est ainsi que je suis devenu municipal.

Si on m'avait dit il y a un an que je deviendrais un élu, je pense que je n'y aurais pas cru. À part ma grande-tante, 97 ans, qui me voit devenir syndic depuis mes 15 ans, la vie politique était plutôt éloignée de mes préoccupations quotidiennes.

Et puis, surpris, j'apprends que Claude-Alain Cornu s'en va et il semble que les candidats ne se pressent pas au portillon. Certains disent que c'est mal payé, que les dossiers sont complexes, que les gens se plaignent trop... Mais j'entends aussi des voix positives : on me parle d'une super équipe, de finances passionnantes, et on souligne qu'il serait génial qu'un « jeune » se lance.

Je pèse le pour et le contre. Cela fait dix ans que je suis à mon compte avec une envie grandissante de découvrir de nouveaux horizons et de rencontrer de nouvelles personnes. Moi qui aime les défis, les nouveautés de la fonction me motivent. J'ai plein d'idées, et convaincu que je peux apporter un plus, c'est décidé, je me lance !



Valentin Dubach
Municipal

Et tout de suite, un premier défi : on m'invite à créer un flyer pour me présenter à la population. Ouh là là, moi qui ne sais jamais quoi dire, je dois parler de moi à tout le monde ? Bon, pas le choix. Je m'y mets et, une fois sorti de ma (petite) zone de confort, je trouve l'exercice plutôt amusant. Et au final, il faut croire que c'était réussi. D'ailleurs, merci !

Ensuite, tout est allé très vite. Après les formalités électorales, j'ai pris mes fonctions le 1^{er} juillet 2024. Dès le début, j'ai été très bien accueilli par l'ensemble de mes collègues. On m'a confié l'informatique et les finances. Ce dernier domaine est aussi stimulant qu'exigeant, mais heureusement, je peux compter sur une équipe super efficace et sur les conseils avisés des « vieux loups » de la muni. Après quelques mois seulement, je peux vous confirmer que les lois et les règlements sont devenus très pointus, et les dossiers à traiter demandent beaucoup de rigueur.

Je comprends maintenant aussi combien il faut de monde et d'efforts pour faire fonctionner une communauté comme la Commune de Montanaire. Moi qui bougonnais contre le manque d'arbres dans la cour de l'école ou les gens qui roulent trop vite ici et là, ces premiers mois aux commandes m'ont surtout démontré que, quel que soit notre avis sur ce que fait la commune – qu'elle fasse bien, mal, pas assez ou trop – chacun de ses élus et membres fait de son mieux, selon ses convictions et des moyens disponibles.

Dans deux ans, de nouvelles élections municipales s'annoncent déjà. Alors, si vous voulez faire avancer notre petit bout de pays, apporter vos propositions, votre vision, je vous recommande vivement de vous lancer aussi. C'est ainsi que je suis devenu municipal et cela est très gratifiant !

À bientôt pour parler budget et, d'ici là, portez-vous bien !

Valentin Dubach

“

Je comprends maintenant aussi combien il faut de monde et d'efforts pour faire fonctionner une communauté comme la Commune de Montanaire.

”

HORAIRES SPÉCIAUX DURANT LES FÊTES	4
DÉNEIGEMENT	4
SAPINS DE NOËL	4
CHAI NE WHATSAPP	5
PNEUS D'HIVER	5
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	6
LA GRANDE SALLE DE THIERRENS RAJEUNIE ET AMÉLIORÉE !	7
PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)	8
CHANGEMENT DE GARDE FORESTIER	9
DÉCHETTERIES ET ECOPOINTS.....	9
ACCUEILLANT.E EN MILIEU FAMILIAL.....	10
TAXES DE SÉJOUR ET RÉSIDENCES SECONDAIRES.....	10
TABLES DE NOËL	11
DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP).....	11
NOUVEAU SPECTACLE DU CHOEUR MIXTE DE THIERRENS.....	12
LE P'TIT PINCEAU	12
MOBIGROUPE	12
CARNAVAL DES ENFANTS.....	13
NOËL À L'ÉGLISE DE DENEZY	13
PAROISSE	13
RAMONAGE ET ENTRETIEN.....	14
ANIMAUX SAUVAGES SUR LA CHAUSSÉE	15
NOUS SOMMES... LES HYPERACTIVES DE MONTANAIRE.....	16
JE SUIS... LA NATURELLE OPTIMISITE	16
PARENTS-TAXI DEVANT LES ÉCOLES	17
LA COMMUNE RECRUTE	17
PARLONS VAUDOIS	17
LA PETITE HISTOIRE	18
CONCOURS PHOTOS	19
GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS.....	20

HORAIRES SPÉCIAUX DURANT LES FÊTES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pendant la période des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée, soit **du jeudi 19 décembre 2024 à 11h au lundi 6 janvier 2025 à 8h**.

Vous pouvez toutefois utiliser le guichet virtuel du site internet montanaire.ch ou nous envoyer un mail auquel nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

DÉCHETTERIES

Durant les fêtes, les horaires normaux resteront en vigueur **excepté pour le 25 décembre 2024 et le 1er janvier 2025** où les déchetteries seront fermées.

Vous pourrez toujours accéder aux différents ecopoints mis à disposition sur la commune.

DÉNEIGEMENT

Pour des relations de bon voisinage et la sécurité de tous, le service d'entretien hivernal des routes relève de la compétence du canton ou de la commune. Le déneigement des voies privées est l'affaire de leurs propriétaires. Merci de ne pas déverser la neige sur la propriété d'un tiers.

Pour rappel, le déneigement devant les routes d'accès aux habitations et les sorties de garage est l'affaire des propriétaires ou des locataires. La neige ne doit pas être déversée sur les trottoirs ou la chaussée, ni être déposée sur des terrains publics ou privés sans un accord préalable, mais peut être entassée en bordure de chaussée.

De plus, le propriétaire est responsable des dommages corporels et matériels résultant d'un entretien insuffisant aussi bien au niveau des chemins d'accès que d'un déversement de neige de toiture.

SAPINS DE NOËL

À l'occasion des Fêtes de Noël, la Commune de Montanaire offre à chaque ménage un sapin. Ce sont en principe des sapins Nordmann.

Vous avez la possibilité de choisir entre deux tailles:

- Petit (entre 80 et 120 cm)
- Grand (entre 120 et 160 cm)

Ils seront disponibles aux horaires suivants:

Village concerné	Date	Lieu de ramassage	Heure de ramassage
Peyres-Possens, Chapelle, Martherenges	7 et 14 déc.	Déchetterie de Chapelle	Horaire de la déchetterie
Thierrens, Chanéaz, Correvon, Denezy	7 et 14 déc.	Déchetterie de Thierrens	Horaire de la déchetterie
St-Cierges	7 déc.	local déchetterie	entre 10h et 11h
Neyruz	14 déc.	Refuge	dès 11h

Si vous n'avez pas la possibilité de venir les chercher à l'heure proposé pour votre village, vous pouvez vous rendre à Thierrens selon la proposition ci-dessus.

Un service de livraison à domicile est prévu pour les personnes **dans l'impossibilité de se déplacer**. Merci d'appeler préalablement la voirie au 079/580.01.18.

La commune de Montanaire remercie chaleureusement la ferme Pidoux qui offre le sapin de Noël installé près de l'église de Thierrens.

078.642.02.87 - lafermepidoux.ch - info@lafermepidoux.ch

CHAÎNE WHATSAPP

Tenez-vous au courant des informations communales!

Victime de notre popularité via les listes de diffusion, nous avons, en septembre dernier, atteint le plafond maximum des utilisateurs. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers une «chaîne» qui est sans limite d'utilisateurs.

La chaîne WhatsApp vous permet d'être tenus informés instantanément des événements qui se déroulent sur la commune. Cela peut être une route qui est fermée, comme de la prévention sur la hausse de la criminalité ou comme récemment, le passage du bus Unisanté à Thierrens pour faire votre bilan de santé.

Pour rejoindre la chaîne, il suffit de **scanner le Qr-Code¹** ci-contre et de cliquer sur **«Suivre»²**. Pour ne rien manquer, n'oubliez pas d'**activer les notifications via la cloche³**.

Nous attirons votre attention sur le fait que les messages n'arriveront pas dans votre fil de discussion comme lorsque vous parlez à un ami mais bien dans l'**onglet «Actus»⁴** en bas de l'écran.



Chaîne WhatsApp
«Commune de Montanaire»



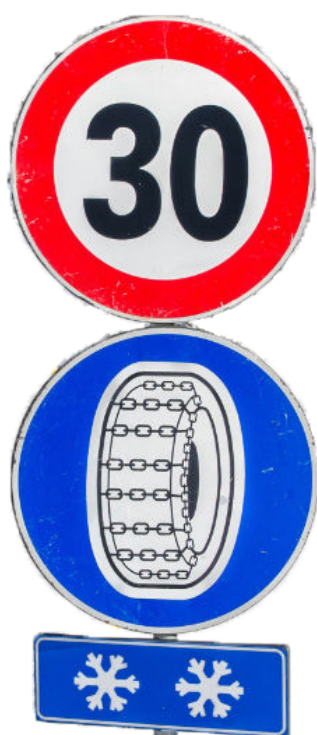
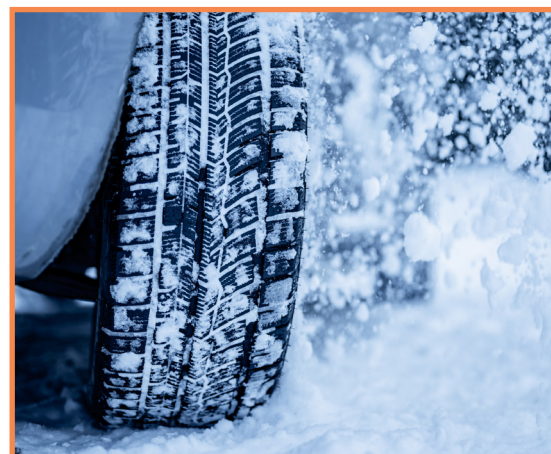
PNEUS D'HIVER

Les pneus, en contact direct avec la route, sont cruciaux, surtout en hiver. Ne les négligez pas et choisissez-les avec soin.

Il existe deux sortes de pneus pour permettre de conduire selon les conditions de la météo. Les pneus d'hiver sont plus efficaces lorsque la température est en dessous de 7°C et restent flexibles à basse température, contrairement aux pneus d'été qui durcissent avec le froid. De plus, les pneus d'hiver ont des rainures en forme de « V » qui aident à évacuer l'eau et à réduire le risque d'aquaplaning, tandis que les lamelles améliorent l'adhérence sur la neige.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LES PNEUS M+S ET LES PNEUS HOMOLOGUÉS POUR L'HIVER ?

Les pneus avec l'inscription M+S (Mud & Snow, c'est-à-dire boue et neige) ne sont pas testés pour l'efficacité sur la neige. Seul, le label 3PMSF garantit des pneus efficaces sur les routes enneigées. Ce label est représenté par un dessin de montagne à trois pics avec un flocon à l'intérieur.



POURQUOI INSTALLER DES PNEUS D'HIVER EN PÉRIODE FROIDE ?

Les pneus d'hiver réduisent la distance de freinage sur un sol froid ou enneigé et diminuent ainsi les risques d'accident.

Les pneus d'hiver ne sont pas obligatoires. En revanche, sachez que ne pas les utiliser peut engager votre responsabilité en cas d'accident ou de gêne à la circulation. Si cela se passe, on pourrait vous reprocher d'avoir adopté une vitesse inadaptée aux particularités du véhicule (pneus d'été) et d'avoir perdu la maîtrise du véhicule. De même, une personne qui gêne la circulation (sans accident), par exemple en glissant sur la chaussée, se verra reprocher de ne pas avoir correctement équipé son véhicule.

QUAND INSTALLER SES PNEUS D'HIVER ?

À titre indicatif, retenez la règle « de Toussaint à Pâques ». Cependant, l'installation des pneus d'hiver dépend surtout de la température extérieure.

Ils sont recommandés dès qu'il fait moins de 7°C, même sur des routes non enneigées.

Anticipez donc le changement de vos pneus avant l'arrivée du froid pour éviter de vous faire surprendre et pour assurer votre sécurité et celle des autres usagers et usagers de la route!

QUAND ET COMMENT UTILISER LES CHAÎNES À NEIGE ?

Les chaînes à neige sont performantes sur la neige mais s'utilisent avec une vitesse limitée (de 30 à 50 km/h selon les constructeurs). Elles peuvent être obligatoires sur certaines routes de montagne. Cette obligation est alors signalée par le panneau « Chaînes à neige obligatoires ». Dans ce cas, votre véhicule doit être équipé de ces chaînes sur deux roues motrices au minimum. **L'obligation s'applique aussi aux véhicules à quatre roues motrices**, à la descente et à la montée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

par Johan Roubatel

Pour ce troisième conseil de l'année, 47 membres du Conseil communal de Montanaire se sont réunis le 3 octobre 2024 à la salle du conseil à Thierrens. Après l'acceptation du procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 18 juin 2024 à Chapelle-sur-Moudon, la séance est ouverte.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE – EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2024

PRÉAVIS N° 05/2024 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ARASPE (ASSOCIATION RÉGIONALE D'ACTION SOCIALE PRILLY-ÉCHALLENS)

À la suite de la décision du Conseil intercommunal de fermer les Agences du Mont-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne, la modification de certains articles des statuts est nécessaire. La dernière modification des statuts datant de 2018, le comité de direction de l'association a décidé de revoir l'ensemble des statuts pour les mettre à jour et les adapter aux lois en vigueur et la situation actuelle. Les membres du Conseil communal ont approuvé ce préavis à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 06/2024 – THIERRENS – ANCIEN COLLÈGE, BÂTIMENT ABRITANT L'ADMINISTRATION COMMUNALE SIS À LA RUE DE LA PORTE 3 – RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA TOITURE – MODIFICATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE

La municipalité demande un crédit complémentaire pour l'exécution des travaux, à la suite du retard pris dû à une opposition concernant l'agrandissement du parking et l'aménagement extérieur. Ce retard a pour conséquence une augmentation non-prévisible des coûts des travaux et des matières premières. Une remise aux normes des installations électriques pour la pose des panneaux photovoltaïques est nécessaire ainsi qu'une remise aux normes incendie pour les voies de fuite. La réfection des pierres naturelles a été sous-estimée, car les pierres sont en moins bon état qu'initialement jugé. Les membres du Conseil communal ont approuvé ce préavis à la majorité (42 oui, 0 non, 4 abstentions).

PRÉAVIS N° 07/2024 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2025 ET 2026

La municipalité propose de maintenir le taux d'imposition actuel pour les deux prochaines années. Les indicateurs économiques sont bons et les rentrées fiscales devraient rester stables. La prudence reste de mise, car l'augmentation des charges est difficilement planifiable, ainsi que les investissements futurs et la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur en 2025. Les membres du Conseil communal ont approuvé ce préavis à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

M. Flavian Stoll, membre de l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale Région Echallens) partage son rapport à l'assemblée. Ainsi que sur l'avancée de la commission en charge du projet de mobilité douce.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Yves-Alain Bigler nous fait part que la municipalité a reçu un retour du PACom par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) et qu'il y a quelques points de désaccords et corrections à apporter.

Mme Nathalie Jatton nous fait part que tout se passe bien avec la nouvelle gérance. Elle nous informe aussi que les travaux de l'Auberge du Cheval Blanc à St-Cierges pourront commencer d'ici la fin de l'année suite à la gestion des oppositions.

M. Michel Rosset nous fait part de l'avancée du projet de l'AIDEV (Association Intercommunale de Distribution d'Eau de Vusery) et qu'une étude pédologique des sols sera effectuée sur le territoire de la commune pour analyser le terrain des futures conduites. Il nous informe aussi que des piquets orange seront disposés dans le bois de St-Cierges, sur le chemin menant du Vusery aux Bois des Brigands, afin de signaler où le nouveau réservoir sera implanté.

M. Pascal Arbenz nous fait part que le chantier de la route de Prahins-Rue du Village à Chanéaz a débuté le 9 septembre dernier pour une durée de 2 mois.

DIVERS

M. Frédéric Perrin, Président du Conseil, remercie chaleureusement Mme Chloé Crisinel Bettex pour son investissement en tant que Présidente du Conseil durant ces deux années.

M. Abram Pointet demande à M. Michel Rosset comment seront gérées les différentes sources d'eau selon leur qualité avec la construction du nouveau réservoir. M. Rosset répond que les sources de bonne qualité seront privilégiées et les moins bonnes seront mises de côté et en réserve.

La séance est levée et le rendez-vous est pris pour le prochain Conseil du 11 décembre 2024 à Neyruz-sur-Moudon.



AVANT



APRÈS

LA GRANDE SALLE DE THIERRENS RAJEUNIE ET AMÉLIORÉE !

Dans le plan d'investissement de cette législature, la réfection de la grande salle de Thierrens était prévue. En date du 27 mars 2023 un préavis intitulé : **Adoption du projet de réfection de l'isolation thermique du bâtiment, aménagement d'un accès pour handicapés, changement du système de chauffage, pose de panneaux photovoltaïques, mise en conformité des normes de sécurité** a été soumis au conseil communal. Celui-ci a été accepté à la majorité. Les travaux ont été programmés de mars 2024 à août 2024.

Nous avons entrepris les transformations suivantes :

- La réfection de l'isolation thermique avec doublage de tous les murs y compris l'arrière-scène qui n'était pas isolée, la pose de nouveaux matériaux isolants sous le toit, le changement de toutes les fenêtres et de toutes les portes extérieures.
- L'aménagement d'un accès handicapé constitué d'un monte-personne pour accéder à la grande salle, à la buvette et au balcon.
- Le changement du système de chauffage. A la base, celui-ci était au gaz mais les chaudières ayant rendu l'âme fin 2023, nous avons dû installer en urgence une chaudière de dépannage au mazout. Aujourd'hui nous sommes reliés au chauffage à distance fonctionnant avec des copeaux de bois de la région et qui alimente aussi le collège et le cabinet médical. Nous avons également changé tout le système de ventilation.
- Le remplacement complet des tuiles et la pose de 250 m² de panneaux photovoltaïques qui nous permettront d'alimenter en partie la grande salle ainsi qu'une borne de recharge pour voiture qui se trouvera à proximité.
- La mise en conformité des normes incendies qui a été plus compliquée que prévu. Le plafond a dû être changé. Un système de détection a été installé dans tout le bâtiment ainsi qu'un système de désenfumage et une centrale d'alarme reliée directement aux pompiers. Nous avons dû créer de nouvelles sorties de secours et un escalier extérieur. La plupart des portes à l'intérieur du bâtiment ont été changées et sont désormais antifeu (pour les voies de fuite).



On a décidé d'en profiter pour refaire les toilettes hommes et les toilettes sous la scène qui étaient en piteux état ainsi que le carrelage dans le hall d'entrée. Les planchers ont été poncés, un plafond a été installé dans la galerie latérale. Nous allons également changer les serrures en installant un système de clefs numériques qui sera, dans le futur, généralisé pour tous les bâtiments communaux : l'administration, la voirie, les refuges et les salles.

L'extérieur de la grande salle de Thierrens a pris un sacré coup de jeune et est esthétiquement très réussi. Au vu du résultat final, on a trouvé dommage de ne pas avoir pu refaire les peintures à l'intérieur. Il a été décidé de programmer cela au début de l'année prochaine.

Pour clôturer tous ces changements, vous avez déjà pu le lire dans le 24heures du 14 octobre 2024. La grande salle de Thierrens a désormais un nom : la Salle Denis Meylan. L'article est accessible via le Qr-code ci-dessous.



BOUILLON LIÉ POUR L'ÉTERNITÉ À LA GRANDE SALLE DE THIERRENS



[24heures.ch](https://www.24heures.ch)

Source: 24 heures, Bouillon lié pour l'éternité à la grande salle de Thierrens, publié par Sylvain Muller le 13.10.2024.

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse aux enjeux énergétiques et climatiques.

Outre leur devoir d'exemplarité, elles assument de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

La municipalité, soucieuse du bien-être de ses concitoyens, a décidé d'aller de l'avant et de passer à l'action face à l'urgence climatique en élaborant un plan énergie et climat communal (PECC).

Ce dernier a démarré en début d'année 2024 avec l'appui du bureau d'experts en durabilité Envol. La mise en œuvre du PECC de Montanaire s'échelonne sur 4 ans et doit suivre une structure et une organisation de projet prédéfinies par le canton.

- **Phase 1** : réalisation d'un diagnostic communal (état des lieux général, bilan carbone, mesures déjà prises).
- **Phase 2** : élaboration de la vision 2050 de la commune (fixer des objectifs pour 2030 et les premières orientations d'action).
- **Phase 3** : mise en place d'un plan d'action (choix et priorisation des actions à mettre en œuvre, détermination du budget et calendrier d'application).
- **Phase 4** : suivi de la mise en œuvre des actions choisies – sur 3 ans.



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Janvier 2024 : engagement formel de la commune, accord de subventions du canton.

Février 2024 : bilan carbone et profil énergétique de la commune.

Avril 2024 : Afin de partager avec sa population l'état des lieux et les mesures prioritaires à mettre en place, la population a été invitée à répondre à un sondage et à participer à un atelier participatif.

Mai 2024 : restitution des résultats participatifs.

Juin 2024 : Suite à ces résultats et à notre sensibilité, une vision 2050 et des objectifs 2030 sont définis :

- Réduire de 20% les déchets et les émissions de CO2 en lien à la consommation.
- Procurer les informations nécessaires afin que la population et les élus soient sensibilisés aux enjeux climatiques et énergétiques et qu'ils participent activement au changement.
- Contribuer à la transition énergétique en rénovant 2% des bâtiments annuellement, en adaptant les techniques de chauffage et en utilisant au maximum de l'énergie renouvelable et locale.
- Diminuer l'utilisation des véhicules privés et faciliter la mobilité décarbonée.
- Préserver et améliorer la biodiversité en village, assurer les fonctions des sols et préserver les ressources en eau.
- Soutenir le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins.

Juillet- septembre 2024 : un plan d'actions est établi en choisissant des fiches adaptées. Un responsable municipal pour chaque projet est identifié.

Octobre-décembre 2024 : consolidation des projets et tableau de suivi du planning.

La planification directrice résultant de cette démarche donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir. Elle est composée entre autres d'une vision à long terme, d'objectifs à moyen terme et d'un plan concret d'actions à réaliser.

ET LA SUITE ?

Dès 2025 vous serez informés régulièrement de nos divers projets.

Le PECC nous concerne toutes et tous, la Commune avance et aura également besoin de vous, pour œuvrer, en commun, à la transition vers la neutralité carbone.

CHANGEMENT DE GARDE FORESTIER

Le garde forestier du Triage de St Cierges et environs, Gaëtan Fässler, nous quitte à la fin de l'année pour rejoindre le groupement forestier de Belmont-Broye. Gaëtan a commencé au Triage le 1er février 2017. Il a collaboré avec deux conseillers municipaux de Montanaire : Thierry Devalloné et moi-même. Il a été mon professeur et m'a appris les rudiments de base dans le domaine des forêts. Il m'a fait découvrir notre patrimoine boisé.

En plus de son travail d'entretien, il a participé à de nombreux projets tels que :

- La création des bassières à la Roseyre à Thierrens,
- Le suivi et l'organisation de chantiers : mise en place d'enrochement pour maintenir la berge boisée à Thierrens,
- La refecton de chemins suite à des glissements de terrain (Peyres-Possens, St-Cierges...),
- L'organisation et le suivi des coupes sécuritaires aux abords des routes cantonales,
- La création de chênaies,
- La mise en place d'îlot de sénescence,
- L'élaboration du contrat pour l'alimentation du chauffage à plaquettes du collège à Thierrens.

Nous avons également pu apprécier son implication pour les passeports vacances et sa collaboration dans la gestion du Bois des Brigands. Nous le remercions chaleureusement pour ces 8 années d'agréable collaboration et lui souhaitons bonne chance pour son nouveau projet.

Il sera remplacé au début de l'année prochaine par Jean-Philippe Crisinel actuellement garde forestier au Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent.

Marc Bourlard



DÉCHETTERIES ET ECOPOINTS

DENEZY

A partir du samedi 4 janvier 2025, la déchetterie de Denezzy sera transformée en ECOPOINT et seuls les déchets suivants seront dorénavant récoltés dans les containers mis à votre disposition:

- Les sacs taxés
- Le verre vert
- Le verre blanc
- Le PET.

Pour votre confort, les horaires d'ouverture seront adaptés et calqués sur les autres ECOPOINTS de la Commune, soit une ouverture continue aux heures de bureau. **Comme pour tous les ECOPOINTS, nous vous remercions de respecter la tranquillité du voisinage et de déposer vos déchets en journée uniquement.**

CHANÉAZ

Suite aux travaux réalisés sur la route du village et à son réaménagement, la benne à papier/carton ne sera plus disponible.

EN GÉNÉRAL

Les déchetteries de Chapelle/Martherenges et Thierrens vous accueillent aux heures habituelles. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le dépliant «Déchets, informations à la population» ou sur le site internet de la Commune.

Nous vous rappelons que la carte de la déchetterie est obligatoire pour vous rendre aux différents ECO-POINTS et déchetteries de Chapelle/Martherenges et Thierrens, nous vous remercions de la disposer sur votre pare-brise. Des contrôle aléatoires seront effectués. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.



Page «Déchets & Déchetterie»
sur montanaire.ch

ACCUEILLANT.E EN MILIEU FAMILIAL

L'accueil familial de jour forme, encadre et emploie des accueillant-e-s pour enfants de 0 à 12 ans, pour garantir leur sécurité et leur confort.

ET SI VOUS REPRENIEZ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À LA MAISON ?

En devenant accueillant-e de jour, vous participez activement à la vie et au développement des enfants que vous accueillez. Cette nouvelle activité rémunérée vous offre la flexibilité et l'autonomie qui vous permettent d'exercer un emploi depuis chez vous !

Devenez accueillant-e de jour sur www.afj.faje-vd.ch

ET SI VOUS TROUVIEZ LA MEILLEURE SOLUTION D'ACCUEIL POUR VOS ENFANTS ET VOUS ?

Trouver une place pour la prise en charge de votre enfant pour aller travailler peut se révéler compliqué. Trouver la solution d'accueil qui lui conviendra le mieux l'est encore plus. En confiant votre enfant au réseau d'accueil familial de jour proche de votre domicile, vous vous assurez de son bien-être et lui offrez un encadrement qui s'adaptera à ses besoins et aux vôtres.

Trouvez le réseau proche de chez vous sur www.afj.faje-vd.ch



TAXES DE SÉJOUR ET RÉSIDENCES SECONDAIRES

Nouveau règlement sur les taxes de séjour et les résidences secondaires : ce qu'il faut savoir

À l'heure où l'économie touristique se transforme et où de nouvelles formes d'hébergement voient le jour, la Commune de Montanaire a décidé de mettre en place un *Règlement communal sur les taxes de séjour et sur les taxes sur les résidences secondaires*. Ce nouvel outil permettra d'encadrer et de réguler les activités touristiques, en tenant compte des besoins des infrastructures locales et des habitants.

UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

Bien que Montanaire n'ait pas, jusqu'ici, été une destination touristique majeure, certains développements récents, tels que l'ouverture prochaine de chambres d'hôtel à l'Auberge communale de St-Cierges, ainsi que l'essor des plateformes de location telles qu'Airbnb et des hébergements de type Bed & Breakfast (BnB), montrent qu'un tourisme naissant s'installe sur notre territoire. À cela s'ajoute la présence de résidences secondaires, dont les propriétaires ou locataires bénéficient des infrastructures locales sans contribuer directement à leur entretien.

UNE TAXE DE SÉJOUR POUR LES HÔTES

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, la Municipalité a décidé d'introduire une taxe de séjour pour les hôtes logeant dans les hôtels ou hébergements similaires (Airbnb, BnB, etc.). Cette mesure est en ligne avec les recommandations du Conseil d'État, qui incite les communes à instaurer une telle taxe, notamment pour soutenir le financement des infrastructures touristiques locales. Les recettes de cette taxe serviront, entre autres, à financer l'accueil et l'information des visiteurs, ainsi que certaines animations touristiques et manifestations culturelles ou sportives, en collaboration avec l'Office du tourisme du Gros-de-Vaud.

UNE CONTRIBUTION ÉQUITABLE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le règlement prévoit également une taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires. Celle-ci sera calculée en fonction de l'estimation fiscale du bien et du nombre de jours passés par les occupants sur le territoire communal. Une facture sera émise sur cette base chaque année, et les propriétaires pourront obtenir un rabais en prouvant qu'ils se sont déjà acquittés des taxes de séjour de leurs hôtes.

EN PRATIQUE

1. Obligation pour les loueurs de chambres ou d'appartements pour des séjours de courtes durée (moins de 90 jours) de s'annoncer aux autorités communales.
2. Les loueurs doivent tenir un registre des hôtes permettant le contrôle de toutes les personnes hébergées et mentionnant les périodes précises d'hébergement.
3. Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle.
4. Obligation pour les propriétaires de résidences secondaires de s'annoncer auprès des autorités communales jusqu'au 31 décembre 2024. Sont considérés comme résidences secondaires les logements qui ne constituent pas un domicile au sens du Code civil suisse du 30 décembre 1907.

Possibilité également pour les loueurs de figurer sur le site internet de la commune: Montanaire.ch

TABLES DE NOËL

Célébrez les Fêtes ensemble !

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un.e senior de votre région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ? Ou vous êtes à la retraite et désirez rejoindre une Table de Noël chez des volontaires de votre région ? Inscrivez-vous, ils se réjouissent de vous accueillir entre le 16 et le 26 décembre 2024!

Renseignements et inscriptions obligatoires jusqu'au 6 décembre

Mehregan Joseph, Chargée de projet par téléphone au 021 646 17 21 ou par mail à mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP)

cara.ch

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne. Il est entièrement gratuit et vous appartient. Il contient des documents de santé utiles pour vos traitements: ordonnances, rapports de sortie de l'hôpital, résultats de laboratoire, comptes-rendus de radiologie et plus encore.

Ces informations sont déposées par vos professionnelles et professionnels de santé. Vous pouvez également y introduire des documents vous-même, comme vos directives anticipées.

À son ouverture, votre dossier est uniquement accessible par vous-même. Les professionnelles et professionnels de santé pourront y déposer des documents lors d'une prochaine prise en charge.

Dans tous les cas, vous resterez toujours propriétaire de votre DEP et des données qu'il contient.

POURQUOI?

- Vous souhaitez accéder en toute autonomie à l'ensemble de vos données de santé et en maîtriser la confidentialité.
- Vous ne voulez plus perdre de temps à faire des analyses et examens à répétition.
- Vous aimeriez faciliter la coordination entre vos professionnelles et professionnels de santé et bénéficier d'une prise en charge plus fluide et encore plus sûre.
- C'est important que votre passé médical soit connu lors d'une prise en charge d'urgence.
- Votre dossier électronique est gratuit et les données qu'il contient n'appartiennent qu'à vous.

QUI ?

Par défaut, vous êtes la seule personne à avoir accès à l'ensemble de votre dossier. Vous pouvez décider ensuite librement, pour chaque document de votre dossier, qui peut y accéder. Il peut s'agir d'hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, établissements médicosociaux (EMS), services de soins à domicile, pharmacies, maisons de naissance et bien d'autres.

Les assureurs publics et privés, les employeurs et l'État n'ont aucun accès à votre dossier.

MON DEP EST-IL SÛR ?

Le DEP est soumis à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient qui garantit un très haut niveau de sécurité et de protection des données.

Le DEP est sécurisé selon les plus hauts standards disponibles en Suisse.

PUIS-JE OUVRIR UN DEP POUR UNE AUTRE PERSONNE ?

Oui, vous pouvez ouvrir et gérer un dossier électronique pour un proche tels que votre enfant ou une personne âgée afin qu'il ou qu'elle bénéficie d'une meilleure coordination des soins et que vous ayez accès facilement à ses informations médicales.



Participation

Offerte par les organisateurs

COMMENT?



Je vais sur le site cara.ch



Je me renseigne sur le moyen d'identification électronique fourni par mon canton en cliquant sur « je m'inscris au DEP »



Je m'inscris en ligne pour obtenir mon moyen d'identification et fais vérifier mon identité



Je retourne sur cara.ch et remplis mon consentement



Je lie mon moyen d'identification à mon dossier électronique



J'ai accès à mon dossier électronique

NOUVEAU SPECTACLE DU CHOEUR MIXTE DE THIERRENS

#plumeaux ou réseaux sociaux

Printemps 2030, la cause féministe est désormais ancrée dans les esprits et les habitudes. Tous les couples se sont mis au partage des tâches ménagères avec plus ou moins d'ardeur. L'arrivée d'un couple d'irréductibles à l'ancienne va tout remettre en question et provoquer quelques étincelles dans les foyers. Et si ces étincelles permettaient à toutes et à tous de retrouver un bon équilibre, sans perdre la face ?

Le Choeur Mixte de Thierrens relève le défi dans son prochain spectacle : #plumeaux ou réseaux sociaux, les 1, 2, 7 et 8 février à la salle Denis Meylan de Thierrens.

choeur-de-thierrens.ch



LE P'TIT PINCEAU

Jardin d'enfants-atelier créatif

Le p'tit pinceau est un jardin d'enfants-atelier de création qui peut accueillir des enfants de 30 mois jusqu'au 2P.

La qualité de l'accueil des enfants est la priorité du lieu, qui peut se décliner de façons multiples, mais qui tend à faciliter la rencontre avec les enfants, les parents et les intervenants professionnels.

Pour ce faire, nous facilitons une prise en charge de l'enfant qui tient compte des différences et des besoins de chacun. Un soin particulier est apporté afin d'accueillir chaque enfant à son rythme, avec ses émotions, en valorisant ce qu'il sait déjà, dans un cadre et un espace adapté à tous ces différents besoins individuels.

Inscriptions et informations:

Sylvianne Dénéreaz - 079 590 97 45 - www.ptitpinceau.ch



MOBIGROUPE

Mobigroupe a pour vocation de proposer un service de transport bénévole pour les personnes à mobilité réduite autour de Moudon-Lucens-Montanaire. Pour cela, l'association recrute des chauffeurs bénévoles et collabore avec le bureau des transports TMR (Transports à Mobilité Réduite) de l'ABSMAD, Payerne (Association Broyarde pour la promotion de la Santé et le Maintien à domicile).

MobiGroupe

Ceci représente un véritable service social, car les discussions et le réconfort apportés aux bénéficiaires sont des plus importants. En outre, en réduisant le coût des transports, on réduit aussi la f(r)acture sociale.

Dans le cadre de la politique de l'Etat de Vaud pour le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, Mobigroupe assure tous les transports de type médical, paramédical, loisirs, commissions, visites à la famille...

Comme les activités de Mobigroupe prennent de l'ampleur (augmentation de +16% des kilomètres parcourus entre 2022 et 2023 !), nous recherchons de nouveaux conducteurs/conductrices bénévoles.

EN QUELQUES CHIFFRES

- 1 association sans but lucratif
- 2 véhicules adaptés pour les fauteuils roulants
- 15 communes desservies
- 30 chauffeurs bénévoles
- 10'999 courses effectuées en 2023
- 307'989 km parcourus en 2023
- énormément de bonne humeur

Vous cherchez une activité bénévole qui fait sens ?

Vous aimez le contact humain et rendre service ?

Rejoignez l'équipe des conductrices-conducteurs bénévoles de Mobigroupe ! Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec nous au **079 382 38 89**.

POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES DE MOBIGROUPE:

Résidant des communes desservies par le CMS Moudon et qui y ont un dossier : **bureau TMR de l'ABSMAD - 026 662 41 58**

Résidant sans dossier au CMS : **Mobigroupe - 079 382 38 89**





CARNAVAL DES ENFANTS

Le traditionnel carnaval des enfants de Montanaire aura lieu le 15 mars 2025.

Nous vous donnons rendez-vous dès 16h00 au Collège des roseaux. Dès 17h00, le cortège (constitué des participants, de leurs accompagnants et de la jeunesse de Thierrens) démarrera. À son issue, nous nous retrouverons tous pour partager une joyeuse agape et acclamer les vainqueurs du concours de déguisements. Venez nombreux !

Plus d'informations à carnaval.montanaire@gmail.com.



NOËL À L'ÉGLISE DE DENEZY

«Et le petit Jésus?»

Musicomédie écrite et interprétée par les enfants du village qui aura lieu le **20 décembre à 19h30**

PAROISSE

DU CHANGEMENT SUR LE PLATEAU DU JORAT

Le dimanche 1er septembre, la paroisse du Plateau du Jorat a accueilli avec joie Nina Jaillet, jeune pasteure suffragante, (candidate à la consécration après deux ans d'activité), qui a choisi notre paroisse pour cette période de fin de formation pastorale, après un stage dans la paroisse de Crissier.

Nina Jaillet vit à la cure de Saint-Cierges avec son compagnon, Quentin. En plus des tâches courantes, comme les cultes dominicaux, accompagnement des enfants du culte de l'enfance et des catéchumènes, des baptêmes, mariages et services funèbres, il y aura aussi la réorganisation des paroisses selon la décision du Synode du printemps dernier, qui sera surtout un projet pour le Conseil de paroisse, mais le soutien de notre ministre ne sera pas de trop. Nina se réjouit de vous rencontrer à l'occasion d'un culte ou d'un événement sur le Plateau du Jorat et aussi de partager avec nous ses passions, comme le chant, le partage ou la prière et va collaborer pour les différentes tâches avec Florence Blaser, nouvelle ministre pour l'enfance et la famille et ses collègues de la paroisse du Sauteruz, Vincent Guyaz et Marc Lennert.

Et encore un grand MERCI à notre pasteur Sylvain Stauffer, qui après six ans de ministère dans notre paroisse a pris un temps sabbatique pour aller vivre dans une communauté laïque à Chauveroches en France.



REPAS DE SOUTIEN POUR LES NOUVELLES FENÊTRES DE LA SALLE DE PAROISSE

Peut-être la connaissez-vous déjà ? la paroisse du Plateau du Jorat, dont Peney-le-Jorat, Sottens et Villars-Mendraz font partie, possède une maison de paroisse à Chapelle-sur-Moudon. Construite en 1980, rallongée pour créer un bureau en 2008, cette maison dispose d'une salle pouvant accueillir une quarantaine de personnes, et l'année passée une nouvelle cuisine fonctionnelle a été installée, bien équipée avec vaisselle et même une machine à laver. C'est un lieu idéal pour des fêtes de familles. Actuellement, il devient nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment, nous souhaitons dans un premier temps, changer les fenêtres qui datent d'un temps où l'énergie coûtait peu.



Comme tous travaux d'entretien et de rénovation, il s'agit aussi de pouvoir financer cet investissement, **un repas de soutien pour les fenêtres de la salle de paroisse aura lieu le samedi 16 novembre 2024 à midi au Battoir de Chapelle.**

Nous vous remercions déjà du bon accueil au flyer que vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres et espérons vous retrouver nombreux lors de ce repas qui sera animé par le chœur du Jorat-Gospel.

Si vous souhaitez louer la salle, consultez le site de la paroisse du Plateau du Jorat: www.eerv.ch



RAMONAGE ET ENTRETIEN

POURQUOI LES RAMONEURS VIENNENT CHEZ VOUS ?

Si les ramoneurs viennent chez vous pour le ramonage et le contrôle de combustion de vos installations thermiques, c'est parce que vos autorités communales, pour répondre à l'art. 17c LPIEN, ont mandaté et signé une convention avec des entreprises de ramonages certifiées de la région.

LES OBJECTIFS DU RAMONAGE

1. Sécurité

Les travaux de ramonage obligatoires doivent avant tout garantir la sécurité. L'arrêté 963.11.3 fixe la fréquence et le tarif des frais de ramonage obligatoire.

2. Respect de l'environnement

Un contrôle obligatoire des émissions de polluants atmosphériques des installations de chauffage à combustion doit être réalisé périodiquement selon le règlement 814.05.1 : chaque 4 ans pour les chaudières à gaz et chaque 2 ans pour celles à mazout. Si pour ces 2 combustibles, ces tests sont réalisés depuis longtemps déjà, le Conseil fédéral a décidé, en 2018, d'introduire également un contrôle périodique obligatoire, chaque 4 ans, pour tous les chauffages centraux alimentés au bois d'une puissance calorifique allant jusqu'à 70 kW.

3. Bon fonctionnement de l'installation

Entretenir son installation thermique prolonge sa longévité et diminue sa consommation de combustible.

Les ramoneurs sont tous qualifiés pour les travaux d'entretien des chaudières à bois, mazout et gaz et suivent régulièrement des formations continues. Ils vous signalent les défauts constatés sur les installations et vous renseignent sur les travaux à entreprendre. Selon le degré d'importance du défaut, un rapport est établi et dans certains cas, envoyé en copie aux autorités communales (notamment en cas de risque d'incendie).

RÉFÉRENCES

Vous trouvez les dispositions légales ainsi que des renseignements utiles sur : www.ramoneurs-vd.ch

EN CAS DE PROBLÈME

Si malgré nos soins, un problème survient après notre intervention, contactez votre ramoneur dans les 48 heures avant toute demande d'intervention d'une entreprise de dépannage. Les prestations d'une entreprise tierce ne seront pas prises en compte, sans l'accord préalable du maître-ramoneur.

CONTACTER VOTRE RAMONEUR

Wamfler Sàrl

Wampfler Jean-Daniel

Rue des Artisans 18

1088 Ropraz

+41 21 905 63 73

wamfler@le-ramoneur.ch

Michoud Jean-Michel

Chemin de la Ruchille 17

1464 Chavannes-le-Chêne

+41 24 430 23 78

+41 79 425 73 47

michoud.ramoneur@bluewin.ch

Villages concernés:

Chapelle-sur-Moudon, Martherenges,
Peyres-Possens, St-Cierges

Villages concernés:

Chanéaz, Correvon, Denezy, Neyruz, Thierrens

Art. 17c LPIEN

Chaque commune est tenue d'assurer, sur son territoire, le service du ramonage obligatoire. Elle concède, par convention, ce service à un ou plusieurs maîtres ramoneurs au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée par le Conseil d'Etat.

ANIMAUX SAUVAGES SUR LA CHAUSSÉE : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

Durant l'automne les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Le TCS donne des conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappelle la marche à suivre au cas où.

C'est en automne que la probabilité de tomber nez-à-nez avec des animaux sauvages sur la chaussée de façon inopinée est la plus élevée. Ceux-ci sont particulièrement actifs au coucher du jour et au lever du soleil, et c'est précisément à ces moments que le risque d'être surpris par l'un d'entre eux sur la chaussée augmente. Plus tard, en hiver, il arrive régulièrement que les animaux sauvages viennent sur la route afin d'y lécher les résidus de sel. À cette période, certains trouvent même particulièrement confortable de se déplacer sur l'asphalte !

ADAPTER SON COMPORTEMENT AU VOLANT EN FORÊT

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que par le passé, étant donné que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont de plus en plus silencieux et à peine perceptibles. Dès que l'on suspecte un danger potentiel, il convient donc de réduire sa vitesse et de renforcer sa vigilance face à la faune sauvage. Ne vous laissez pas distraire par les passagères et passagers, ni par des appareils électroniques.

ALLUMER SES FEUX DE CROISEMENT

Lorsque l'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énerver l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

PAS DE MANOEUVRE D'ÉVITEMENT

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier. Les manœuvres d'évitement sont risquées et donc à proscrire, car elles pourraient entraîner un accident encore plus grave avec des automobilistes arrivant en sens inverse, ou bien avec un obstacle ou tout autre objet présent sur le bord de la route.

INFORMER LA POLICE

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfile son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de sécurité. Une fois la zone d'accident sécurisée, la conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police. Celle-ci décide ensuite s'il faut dépêcher ou non le ou la garde-chasse.

Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes.

Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet l'être et aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.

PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE SOUS CERTAINES CONDITIONS

L'assurance casco partielle prend généralement les dommages en charge. C'est néanmoins uniquement le cas lorsqu'il s'agit d'une collision directe et soudaine avec un animal sauvage.

Si la conductrice ou le conducteur a évité l'animal et a perdu le contrôle de son véhicule, les dommages ne sont pas pris en charge par la casco partielle. Si la conductrice ou le conducteur dispose en revanche d'une assurance casco intégrale, celle-ci prend les dommages en charge. Il est donc doublement recommandé de signaler un accident avec un animal sauvage : la conductrice ou le conducteur évite d'une part une amende pour avoir contrevenu à l'obligation de signalement, et elle ou il est ensuite en mesure de prouver comment l'accident est véritablement survenu.



NOUS SOMMES... LES HYPERACTIVES DE MONTANAIRE

Gym dames de Thierrens

Notre groupe est une société à but non lucratif, fondée en 1969, animée par notre envie de rester actives et en forme. Nous sommes une quinzaine de dames âgées de 35 à 75 ans. Pendant de nombreuses années, Anne-Lise Chevalley et Elke Pasche, nos deux monitrices formidables, nous ont encadrées avec dynamisme.

Depuis 2 ans, nous avons retrouvé 3 monitrices qui à tour de rôle nous entraînent chacune avec sa spécificité.

Nous marchons également en extérieur un soir par mois, quelles que soient les conditions météo. Notre rythme se calque sur l'école puisque nous nous entraînons dans la salle de gym du collège du Grand-Marais les mercredis soir de 19h30 à 20h30. Une fois par an, nous planifions volontiers une sortie et un souper pour partager un moment convivial.

Nous accueillons chaleureusement toutes les dames de tout âge souhaitant garder la forme et profiter d'une heure d'activité dans une bonne ambiance.

Plus d'informations au **079 762 13 79**.

Le comité de la gym dames



JE SUIS... LA NATURELLE OPTIMISITE

Corinne Crisinel

Je m'appelle Corinne Crisinel et j'habite Thierrens depuis 1993.

Après une formation d'employée de commerce dans une banque de Lucens et ensuite 8 ans passés au Crédit Foncier Vaudois de Granges-Marnand, je me suis mariée en 1995 et nous avons 3 enfants qui sont aujourd'hui âgés de 28, 26 et 21 ans.

En 1996, à la naissance de notre fils, j'ai fait le choix de mettre ma vie professionnelle entre parenthèse pour élever nos enfants. Après 10 ans consacrés à ma famille et l'envie de retrouver une petite activité, j'ai eu la chance d'être engagée par la commune de Syens en tant que boursière communale à 10 % dès 2007. Une année après, c'est le poste de boursier de Thierrens qui était mis au concours, à la suite du départ à la retraite de Roland Bessire, qui a occupé ce poste durant plus de 30 ans ! J'ai donc postulé et été engagée à 40 % dès juin 2008, puis à 60 % depuis 2017.

Actuellement, je travaille toujours pour les 2 communes.



Ce que j'apprécie particulièrement dans mon travail, c'est la diversité des tâches, qui inclut l'élaboration du budget avec la Municipalité, la tenue de la comptabilité, le bouclage des comptes, la facturation, les créanciers et la rédaction de divers courriers. La bonne ambiance qui règne au sein du bureau et avec les Municipaux contribue aussi à rendre les journées de travail agréables.

J'aime beaucoup la musique et joue de l'accordéon depuis l'âge de 8 ans. Comme on le dit, la musique adoucit les mœurs et c'est un excellent moyen de se détendre et de s'évader. Mes loisirs sont rythmés par de la lecture, des jeux de société, du ski et des balades dans la nature où j'adore en particulier admirer les magnifiques couleurs des forêts en automne.

Je profite de cette occasion pour souhaiter à chacun un bel automne et une très belle fin d'année.

Au plaisir de se croiser peut-être au détour d'une forêt !

PARENTS-TAXI DEVANT LES ÉCOLES

La sécurité routière, surtout celle des enfants, est une préoccupation qui touche tout le monde. Les polices rencontrent chaque année les élèves pour leur enseigner les règles de sécurité. Lors de ces cours, les enfants apprennent à avoir le bon comportement sur la voie publique.



Malgré tout, il convient de s'adresser aussi aux parents. En effet, pour plus de sécurité, une diminution de la circulation aux abords des écoles semble nécessaire. Or, ce sont en grande partie les « parents-taxis » qui causent cette circulation, en déposant et ou récupérant les enfants en nombre aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Ainsi, la police encourage les parents à apprendre à leurs enfants à parcourir le chemin entre domicile et école. De la sorte, il leur sera ensuite possible de faire seul-e-s les trajets à pied. Cela leur donne donc l'occasion de mettre en pratique les enseignements reçus et d'améliorer leurs aptitudes face à la circulation. Pour diminuer le trafic près des écoles, les enfants sont aussi incité-e-s à faire les déplacements à vélo ou à utiliser les transports publics et les lignes de Pédibus.

Nous demandons aux parents d'éviter les stationnements sauvages, cela permettra de favoriser par la même occasion la fluidité du trafic. Une attention soutenue, ainsi que la plus grande prudence vis-à-vis de tou-te-s les enfants et des piéton-ne-s présent-e-s sont très vivement recommandées.

Les policier-e-s et les gendarmes chargé-e-s de la prévention routière rappellent aux parents le bon comportement dans la circulation ou lors du stationnement près des écoles. Cela concerne entre autres l'utilisation des zones de dépose et des places de parking en vue d'éviter un stationnement sauvage. Le but est de sensibiliser les parents aux dangers qui sont créés par leur contribution à l'augmentation du trafic, ou en se garant hors des espaces prévus près des écoles.

LA COMMUNE RECRUTE

RELEVEUR-EUSE DE COMPTEUR D'EAU

TÂCHES :

- Relever les 70 compteurs d'eau de Denezy 1 fois par année (fin d'année).

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET CANDIDATURE :

Chantal Reist
chantal.reist@montanaire.ch

RESPONSABLE POUR LE REFUGE ET LA SALLE DE NEYRUZ

TÂCHES :

- Remise des clés lors des locations
- État des lieux et nettoyage

TAUX D'ACTIVITÉ : Environ 50 heures par année

ENTRÉE EN FONCTION : 1er janvier 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET CANDIDATURE :

Marc Bourlard
marc.bourlard@montanaire.ch

PARLONS VAUDOIS

Connaissez-vous la définition de ces 5 mots?

1. À LA CHOTTE

2. LA RIOULE

3. UNE TIAFFE

4. UNE CRAMINE

5. FROUILLER

1. À l'abri. Ex: Viens te mettre à la chotte, il va rouiller dans pas longtemps.
2. La fête. Ex: Tu as de la peine ce matin parce que tu as fait la rioule toute la nuit?
3. Une forte chaleur. Ex: Il fait une de ces tiaffe cet après-midi. J'ai juste envie de sauter dans la gouille d'Yverdon.
4. L'inverse d'une tiaffe, il s'agit d'un grand froid. Ex: Il fait une cramine dehors, n'oublie pas tes mouffles et ton bonnet.
5. Tricher. Ex: Regarde tes cartes et arrête de frouiller!

LA PETITE HISTOIRE

Anciens procès-verbaux concernant le collège de Denezzy

Le registre de la Commission d'école de Denezzy, relié de toile beige, figure aux archives de la commune. Il couvre la période de 1886 à 1968, il contient les procès-verbaux des deux ou trois séances annuelles de la Commission scolaire, dont le pasteur était en général le président (élu au bulletin secret).

Du procès-verbal de la séance du 25 mars 1894, à propos d'une épidémie d'oreillons:

... Monsieur le Président (le pasteur Wild) avise de plus la commission scolaire que la maladie des oreillons étant déclarée chez un grand nombre d'élèves, il en a nunti le département en le priant de donner des ordres si oui ou non les écoles doivent être fermées immédiatement, la loi prescrivant le cas. Les examens commencés, c'est-à-dire le 29, la réponse du Département arrivant annonce la fermeture immédiate des écoles; malgré cela la commission croit devoir terminer ces derniers et ensuite elle accorde aux élèves les 3 semaines de vacances que la loi sur les écoles exige pour le cas précité.

Séance du 26 février 1895:

Inconduite d'un élève, Jules Deppierraz, catéchumène de deuxième année, dans une auberge où l'instituteur l'a vu fumer et jouer aux cartes. Sanction: *6 heures d'arrêts dont 4 consécutives avec travail imposé. De plus M. le pasteur lui infligera aussi une peine en rapport aux fautes commises et à ses devoirs de catéchumène.*

Séance du 25 mars 1897:

Le Département a demandé d'établir une statistique des enfants physiquement et intellectuellement peu développés. *M. Wild (le pasteur) se charge de remplir les bulletins individuels de concert avec M. Pochon, instituteur, tout en prenant en considération la recommandation qui lui a été faite de ne pas être trop pessimiste vis-à-vis de l'intelligence de jeunes enfants qui quelquefois se développent assez bien plus tard.*

Séance du 11 janvier 1898:

Il est pris ensuite des décisions concernant l'emploi d'un crédit de 25 francs voté par la Municipalité en vue de procurer quelques réjouissances aux enfants le jour du centenaire de l'indépendance vaudoise. Ces décisions se résument à ceci: Il sera distribué à chaque enfant 2 petits pains sucrés et **un peu de vin**. Une retraite ou cortège aux flambeaux terminera leur fête. Il va sans dire que soit à l'église pendant la matinée soit en plein air l'après-midi si le temps le permet les enfants exécuteront des chants. Tout cela contribuera à leur faire passer une agréable journée et nous espérons que tous garderont le meilleur souvenir de cette grande fête populaire.

Le 4 mai 1901, la commune prie le Département de l'instruction publique de mettre au concours un poste de maîtresse enfantine ou semi-enfantine brevetée. *Avantages: 500 francs (par année), logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école.* Aucune candidate ne se présente et le Département écrit que les avantages offerts ne sont pas suffisants. Un deuxième concours, ouvert aux titulaires d'un brevet froebélien, n'attire pas non plus de candidatures. La commune engage finalement une Institutrice provisoire *pour l'école enfantine et les ouvrages du sexe* en la personne d'une demoiselle E. Chevalley, qui avait subi un examen très satisfaisant en même temps que l'institutrice sortant de charge. Elle est élue sans que son salaire annuel soit fixé définitivement.

Les procès-verbaux gardent aussi la trace d'élèves ayant eu des démêlés avec leur régent.

6 mai 1902:

L'élève Ernest Lehmann mis à la porte le mardi matin 3 mai et qui devait rentrer en classe muni d'une autorisation du président de la Commission scolaire ne s'est pas présenté en classe dès lors. Après discussion la Commission scolaire décide d'attendre encore un jour pour voir si Lehmann rentrera en classe et passé cette date, connaissance en sera donnée au Département. De plus, les arrêts seront donnés à l'élève récalcitrant.

21 mars 1932:

L'échelle des notes n'est plus maintenue à 5 points comme précédemment mais elle est portée à 10 points. Il s'agit de la séance annuelle consacrée à la préparation des examens.

20 novembre 1937:

Le Département a conseillé *de donner des leçons au sujet de l'enseignement théorique et pratique du téléphone à l'école.* La commission décide d'en parler à M. Rebeaud (instituteur) qui s'occupera de la chose.

2 décembre 1937:

Un jeune Suisse allemand a craché sur une affiche du pilier public portant la signature du Président de la Commission scolaire. On le convoque pour lui expliquer la gravité de son acte et il promet de ne pas recommencer.

17 décembre 1937:

L'instituteur a vu un jeune homme du village montrer des photographies indécentes à de jeunes écolières. Des rendez-vous auraient aussi été fixés. *Comme les preuves sont difficiles à établir il est décidé d'envoyer à ce jeune homme une lettre lui montrant la mauvaise conduite qu'il avait eu avec ces jeunes filles et la gravité du cas causé avec des catéchumènes.*

19 janvier 1948:

En jouant au ballon, trois élèves (Chevalley Hector, Deppierraz Roger, Jomini Georges) ont cassé une vitre à l'ancienne laiterie. Après un rigoureux interrogatoire, il est décidé que ces trois élèves seront punis d'un dimanche d'arrêt en classe, soit le 25 janvier à la sortie du culte. Deux membres de la Commission scolaire assisteront à cette séance punitive en classe.

6 avril 1948:

Georges Jomini s'est permis de descendre au cinéma de Moudon dans la soirée (du dimanche) et de rentrer le lundi à 1h20 du matin. Cet élève sera puni dimanche prochain 11 avril. La commission écrira une lettre à son patron avec recommandation de mieux surveiller ce garçon.

20 juillet 1950:

Le dernier cas d'indiscipline mentionné dans les procès-verbaux est celui de deux élèves (Depierrraz Janine et Mermoud Marie-José), qui ont abusé du téléphone de Mme Gilliard et sont punies de deux dimanches après-midis en classe.

Source; Denezy - une commune vaudoise au travers de ses archives, mars 1987

CONCOURS PHOTOS

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune.

Pour participer:

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Un prix de CHF 150.- en bon dans un commerce local sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités précédemment.

Les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières).
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.



BIENVENUE À...

Matthew Vonlanthen
le 22 janvier 2024
à Denezy

Lise Pache
le 26 juillet 2024
à Chapelle-sur-Moudon

Couleurs d'automne vers l'église
Thierrens

© Stephanie Pereira Pinto

JOYEUX ANNIVERSAIRE !



**Monsieur
Aldo Donati de
Peyres-Possens
le 1er octobre 2024**

90 ANS

**Monsieur
Jean-Jacques Forestier
de Thierrens
le 22 août 2024**



CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera
le mercredi 11 décembre 2024 à Neyruz

Tout ce que vous cherchez est sur le site de la commune:
www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé
au 15 janvier 2024 à transmettre à: actu@montanaire.ch

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS



1^{ER}

Coucher de soleil sur le pâturage à Denezy.

Denezy

© Christiane Crisinel



2^{EME}

Un petit coup d'œil sur le haut de Thierrens noyé dans la brume

Thierrens

© Frédéric Lin



3^{EME}

Vaches aux derniers rayons du soleil

St-Cierges

© Rochat François